

grand-duc signa la loi le 18 mars. Le 20 du même mois le souverain sanctionna la loi sur la Caisse de Prévoyance que la Chambre avait votée la veille, à l'unanimité des voix moins une abstention. (20)

Lorsque, après le congédiement du ministère WILLMAR (23. 9. 1853), le premier cabinet SIMONS se présenta devant la Chambre, Jonas, au cours des séances des 14 et 18 novembre et tout en attaquant le nouveau gouvernement, défendit le projet d'adresse de réponse au discours du trône, adresse très flatteuse pour l'ancien ministère dit « de la situation ». Finalement la Chambre adopta une proposition de Norbert Metz tendant à retourner le projet d'adresse à la commission « pour y faire, le cas échéant, les modifications que les explications du Gouvernement pourraient motiver ». Le projet, modifié, fut adopté le 19 novembre, à l'unanimité des voix. (21)

C'était-là le commencement de la volte-face de Michel Jonas ; sa nomination, par la Chambre, à la Commission de législation, renforça sa position oppositionnelle à l'endroit du gouvernement SIMONS ; la dissolution de la Chambre (15. 5. 1854) et les élections du 14 juin suivant firent le reste. Lorsque Jonas réapparut comme représentant du canton de Luxembourg aux deux séances de la Session extraordinaire (21 et 22 juin), ainsi qu'à la première séance de la Session ordinaire (3. 10.), c'était un tout autre homme.

Se refusant de suivre le « Wort » dans une voie antidémocratique et ses amis dans une coalition avec le parti anticonstitutionnel majoritaire, Jonas était passé dans le camp adverse où, après la retraite provisoire de Norbert METZ, il arrivera bientôt à faire la pluie et le beau temps.

Jonas prononça un discours remarquable dans la séance du 6. 10. 1854, cette fois-ci pour combattre la réponse au discours du trône. Il s'en prit au gouvernement au sujet de la dissolution de la Chambre et aussi de la disette, en contestant l'assertion du prince HENRI que la récolte des pommes de terre « paraissait suffisante ». Après discussion le projet d'adresse, modifié, fut voté par 33 voix (dont celle de Jonas) contre 3 et 1 abstention. (22)

Au cours des séances des 9, 10 et 11 novembre, en un long discours fortement documenté, il se fit le porte-parole de l'opposition au projet de loi concernant la réorganisation des communes. Avec véhémence il rejette l'assertion de l'administrateur de l'Intérieur V. JURION qui prétendait que le projet portait « remède au relâchement administratif qui, depuis 1848, se serait surtout manifesté dans les communes ». Mais le gouvernement Mathias SIMONS et sa majorité tiennent bon : même une proposition appuyée par le beau-frère de Jonas, le docteur ASCHMAN et par le député WAHL, tendant à maintenir pour les échevins des villes le mode de nomination des échevins consacré par la loi de 1848, tomba à l'eau. Aussi le projet gouvernemental fut-il voté le 11. 11. 1854 par 37 voix contre 5 et 1 abstention. (23)

Le 4. 12. 1855 l'administrateur-général Emmanuel SERVAIS déposa un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une Caisse d'Epargne